

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2026/24

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Étaient absents et excusés : Mme Sandra TERRACOL
M Pierre DUGUET donne pouvoir à Mme THELIOL Angélique

Secrétaire de séance : M Pierre CHAVASTELON

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 Budget Assainissement 16802

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié ;

Considérant que le CFU se substitue aux Compte Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Dépenses	5 925,93€	827,50€	6 753,43€
Recettes	10 992,88€	1 914,00€	12 906,88€
TOTAL	5 066,95€	1 086,50€	6 153,45€
Résultats reportés (BP 2025)	0,00€	29 000,00€	29 000,00€
Résultats de clôture	5 066,95€	30 086,50€	35 153,45€
Restes à réaliser		0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Fanny CADILLON LAPORTE, 2è Adjointe-au-Maire ;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2025 et ;

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 28/04/2026

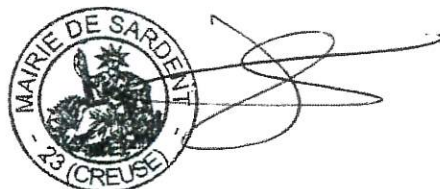
Publié, le 07/05/2026

Transmis, le 05/05/2026

Certifié exécutoire

Le Maire-Adjoint Fanny CADILLON -LAPORTE,

Le secrétaire de séance, Pierre CHAVASTELON



Signé électroniquement par : Jerome AUGUSTYNIAK
Date de signature : 06/05/2026
Qualité : Mairie de SARDENT